

INFORMATIONS RELATIVES À L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

COMMISSION EUROPÉENNE

Publication de l'intention du ministère norvégien des transports et des télécommunications d'attribuer directement un contrat de service public conformément au règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route, et abrogeant les règlements (CEE) n° 1191/69 et (CEE) n° 1107/70 du Conseil (*)

(2012/C 12/06)

1. Coordonnées de l'autorité compétente:

Le ministère norvégien des transports et des télécommunications
Service du transport ferroviaire
B.P 8010 Dep
0030 Oslo
NORWAY

2. Type d'attribution envisagée:

attribution directe

3. Services et domaines susceptibles d'être concernés par l'attribution:

Services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer; tous les services entrant dans le cadre d'un contrat de service public en 2011, à l'exception de la ligne Gjøvik et de la ligne Ofoten.

(*) Published in the EEA Supplement No 2, 12.1.2012, page 5.